

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2672

31 octobre 2012

SOMMAIRE

Abbott Mexico S.à r.l.	128253	Auto Racing Service S.A.	128251
Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	128242	Auto Racing Service S.A.	128252
Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	128243	AVCI Trade S.à r.l.	128252
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.	128243	AVCI Trade S.à r.l.	128252
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.	128244	Aviva Investors Central European Properties S. à r.l.	128248
Aeriance Investments S.A.	128244	Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.	128253
Aeriance Investments S.A.	128245	Bears & Sons S.A.	128255
A.I.P. Express Sàrl	128241	Beat Technologies s.à r.l.	128254
A.I.P. Express Sàrl	128241	Belgravia European Properties Holding 2	128255
A.I.P. Express Sàrl	128241	Beluga Luxembourg	128255
A.I.P. Express Sàrl	128242	Benelux Eco s.à r.l.	128256
A.I.P. Express Sàrl	128242	Biomass Holdings S.à r.l.	128254
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	128249	Boreas Holdings S.à r.l.	128254
Air Print S.A.	128249	Cassius S.à r.l.	128255
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	128245	Cityshopping S.à r.l.	128245
Akwaba Inc S.à r.l.	128250	Cleanoz Luxembourg S.A.	128254
Alfamar Investments 2 S.à r.l.	128250	Dover Luxembourg Services S.à r.l.	128250
Alpha Factoring S.à r.l.	128253	IVA Global SICAV	128251
Alpha Fund Management S.à r.l.	128245	Le Rock Re	128235
Amaresch S.à r.l.	128256	Nabors International Holdings Ltd.	128210
Amberson S.A.	128242	NSD S.A.	128243
Apock Properties S.A.	128250	Portugal Venture Capital Initiative	128252
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l.	128246	Quilvest Private Equity	128217
Aqueduct Capital S.à r.l.	128246	Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR ..	128217
Areff LP Holding S.à r.l.	128246	Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch	128249
Arend Consult S.à r.l.	128251	Tracolux S.A.	128247
Arminius KC S. à r.l.	128248	Translogistics S. A.	128256
Asia Investment Soparfi S.à r.l.	128248	Urka S.A.	128256

Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Nabors International Holdings Ltd., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated under the laws of Bermuda and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda and seat of central administration at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 27.001 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 148.885 (the "Company").

There appeared,

Nabors Global Holdings Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated under the laws of Bermuda and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda and seat of central administration at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 200,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 155.086 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 27,001 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all of the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that:

i. it is proposed that the Company intends to discontinue out of Bermuda pursuant to Section 132(G) of the Companies Act 1981 and to continue in the Grand-Duchy of Luxembourg as if the Company had been incorporated under the laws of Luxembourg (the "Registered Office Transfer"); and

ii. the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg;
2. Amendments and restatement of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda to 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with effect as of November 16, 2012 (the "Effective Date").

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company in full with effect as of the Effective Date to read as follows, in order to (i) reflect the Registered Office Transfer; and (ii) suppress any and all references to the laws of Bermuda as the Company will be governed by Luxembourg law only as of the Effective Date:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. In addition, the Company may purchase drilling rigs and other related equipment for charter or lease to other entities, and may provide international contract drilling and related services to operators in the oil, gas and geothermal industries.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Nabors International Holdings Ltd.".

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The capital is set at twenty-seven thousand and one United States Dollars (USD 27,001) divided into twenty-seven thousand and one (27,001) shares of one United States Dollar (1.- USD) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by decision of the shareholders' meeting taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 8. Each Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company shall be managed by one or several directors. In case of plurality of directors, the Company is managed by two categories of directors designated as A directors and B directors who form a board of directors. The

director(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders. The directors need not to be shareholders. The directors may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of directors for the matters less than EUR 8,000. However for the matters more than EUR 8,000 the Company shall only be bound by the sole signature of one A director.

The board of directors may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any directors possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first directors will be determined in their solution of appointment.

Art. 13. Where the Company is managed by a board of directors, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by any one director. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing another director as his proxy. Any such proxy need not be an original and may be delivered by ordinary mail, overnight courier, electronic mail or facsimile.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by means of a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in such meeting shall hear each other; participation in a meeting by the means so described shall constitute presence in person at such meeting.

A meeting of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors, unless there are less than three (3) directors in which case the quorum shall be all of the directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than two of the directors present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 14. The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the shareholder general meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's financial year starts each year on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The director or, in case of plurality of directors, the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all of the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about EUR 1,100.-.

The corporate capital is valued at EUR 20,867.40.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit, une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Nabors International Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon les lois des Bermudes et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes et son administration central au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 27.001 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 148.885 (la "Société").

A comparu

Nabors Global Holdings Limited, une société à responsabilité limitée dûment constituée selon les lois des Bermudes et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes et son administration central au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 200.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 155.086 (l'"Associé Unique"); ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 27.001 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que:

i.- il est envisagé que la Société cesse ses activités aux Bermudes en application de la Section 132(G) de la loi bermudienne sur les sociétés de 1981 et les poursuivent au Grand-Duché de Luxembourg, comme si la Société avait été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le "Transfert du Siège Social"); et

ii: que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Modification et refonte des statuts de la Société; et
3. Divers

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Les Bermudes au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 16 novembre 2012 (la "Date d'Effet").

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier les statuts de la Société et de procéder à leur refonte complète avec effet à la Date d'Effet afin qu'ils soient de la façon suivante pour (i) refléter le transfert du siège social et (ii) supprimer toute référence aux lois des Bermudes étant donné que la Société sera exclusivement régie par les lois luxembourgeoises à la Date d'Effet:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. La Société pourra en outre acquérir des plateformes de forage ainsi que tout autre équipement y relatif a des fins de frêt ou de location à des tiers, et pourra conclure des contrats internationaux relatifs au forage et aux services liés avec des exploitants du domaine du pétrole, du gaz et de la géothermie.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Nabors International Holdings Ltd."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, que la gérance apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger,

se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par la gérance de la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept mille un Dollars Américains (27.001 USD) représenté par vingt-sept mille une (27.001) parts sociales d'un dollar américain (1 USD) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société pourra racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B. Les gérants qui forment un Conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés détenant la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance à hauteur de EUR 8.000,-. Cependant pour les matières d'un montant supérieur à EUR 8.000,-, la société sera uniquement engagée par la signature d'un gérant A.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations de tous gérants supplémentaires nommés ultérieurement ou à la place des premiers gérants seront déterminés par une décision de nomination.

Art. 13. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une assemblée des gérants en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Toute procuration n'est pas nécessairement un original et peut être délivrée par courrier, mail ou fax.

Tout gérant peut participer à une assemblée du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout équipement de communication similaire de telle sorte que toute personne assistant à cette assemblée s'entendra l'une l'autre; participation à une telle assemblée par ce biais équivaudra à la présence de la personne à cette assemblée.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence chaque année le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Quand la dissolution de la société sera terminée, les actifs de la société seront attribués aux associés au prorata de leur participation au capital de la société.

Un seul associé peut décider de dissoudre la société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la société.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.100,- EUR

Le capital social de la société est évalué à 20.867,40 EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012138144/384.

(120181482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. Quilvest Private Equity).

Capital social: USD 315.740.718,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.532.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of the month of October,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared,

Me Xavier Le Sourne, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Quilvest Europe, a société anonyme under the law of Luxembourg with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg under number B 36.012 represented by virtue of a proxy given under private seal dated 18 October 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Quilvest Private Equity, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated on 12 December 2011 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémoires C, Recueil des Sociétés et Associations n° 330 of 7 February 2012, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.532 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

1. That the Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Change of the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions qualifying as an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended, by:

- acknowledgment of the financial situation of the Company and of the report dated 18 October 2012 on the net assets of the Company by the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) KPMG Luxembourg (the "Report") having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2220 Luxembourg;

- the creation of two (2) categories of shares being the unlimited share (action de commandite) and the ordinary shares and re-classification of one (1) share to be held by "Quilvest Private Equity", in abridged form "QPE", into one (1) unlimited share and of all the other three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and seventeen (315, 740, 717) shares into three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and seventeen (315, 740, 717) ordinary shares out of which three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and sixteen (315, 740, 716) ordinary shares to be held by Quilvest Europe and one (1) ordinary share to be held by "Quilvest Private Equity", in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, having its registered address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

B. the termination of the mandate of each of the board members of the Company as S.à.r.l. in office and discharge to all board members for the performance of their duties up to the present decision;

C. the appointment of "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, as the associé commandité and sole manager of the Company and of the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé);

D. the adoption and restatement by the Company of new articles of incorporation in order to adapt them to the new corporate form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove and below (form, object, name and issued share capital and authorised share capital of the Company)), substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate; the new object clause to read as follows:

" **Art. 4. Object, Purpose.** "The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets representing risk capital within the broadest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law and any other applicable CSSF circulars (including the CSSF circular 06/241) in order to provide its

investors with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur, however, there is no assurance that the Company's objectives will be achieved or that there will be any return of capital.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law and any other applicable circulars."

E. the change of the name of the Company from "Quilvest Private Equity" to "Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR";

F. the confirmation that, notwithstanding the amendment of the articles of incorporation of the Company and "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, being entrusted with the management of the Company further to the conversion of the Company into a société en commandite par actions, all resolutions and delegation of power decided by the board of managers prior thereto shall remain in full force and effect.

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder considered the various items composing the agenda to be interrelated and therefore resolved to decide on such items in one single resolution.

The Sole Shareholder resolved to change the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions qualifying as an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the financial situation of the Company and the report dated as at 18 October 2012 on the transformation of Quilvest Private Equity into Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR by the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) KPMG Luxembourg (the "Report") with the following conclusion:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in the context of the transformation of the Company into an S. C.A. does not correspond at least to the number and value of the units to be converted."

This Report shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The Sole Shareholder resolved (i) to create two (2) categories of shares being the unlimited share (action de commandité) and the ordinary shares (actions de commanditaires) and (ii) to re-classify one (1) share to be held by "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, into one (1) unlimited share and all the other existing three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and seventeen (315, 740, 717) shares into three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and seventeen (315, 740, 717) ordinary shares out of which three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and sixteen (315, 740, 716) ordinary shares to be held by Quilvest Europe and one (1) ordinary share to be held by "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée. The shareholding of the Company shall be then composed as follows:

Subscriber	General Partner Shares	Ordinary Shares	Total Subscribed Share Capital
1) "Quilvest Private Equity", in abridged form "QPE", société à responsabilité limitée	1	1	2 USD
2) Quilvest Europe	0	315,740,716	315,740,716 USD
Total	1	315,740,717	315,740,718 USD

The Sole Shareholder terminated the mandate of each of the board members of the Company as S.à.r.l. in office and, after confirmation of adequate knowledge of the situation of the Company, resolved to grant full discharge to all board members for the performance of their duties up to the present decision.

The Sole Shareholder resolved to appoint "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, as, and acknowledged that Quilvest Private Equity shall act as, general partner (associé commandité-gérant) and sole manager of the Company and KPMG Luxembourg, as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company. The mandate of the approved statutory auditor shall expire at the annual general meeting to be held in 2013.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new corporate form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove and below (form, object, name and issued share capital and authorised share capital of the Company)) as set forth herebelow whereby the new objects clause shall be read as set forth in the agenda above.

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from "Quilvest Private Equity" to "Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR".

The Sole Shareholder confirmed that, notwithstanding the amendment of the articles of incorporation of the Company and "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, entrusted with the management

of the Company further to the conversion of the Company into a société en commandite par actions, all resolutions and delegation of power decided by the board of managers prior thereto shall remain in full force and effect.

Amended and Restated articles of the company pursuant to the resolutions above:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares (the "Shareholders") of the company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (SICAR), as amended (the "2004 Law").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined under Article 14 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the Company. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner. The Company will not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets representing risk capital within the broadest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law and any other applicable CSSF circulars (including the CSSF circular 06/241) in order to provide its investors with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur, however, there is no assurance that the Company's objectives will be achieved or that there will be any return of capital.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law and any other applicable circulars.

Art. 5. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their commitment to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the prospectus of the Company (the "Prospectus"), in compliance with Article 4 hereof and applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The share capital of the Company shall be represented by shares (the "Shares") of no nominal value comprising at least one Share held by the General Partner-associé-gérant-commandité (the "General Partner Share", all other Shares being referred to as the "Ordinary Shares") and shall at all times be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is the US Dollar equivalent of one million Euros (EUR 1,000,000). The General Partner acting on behalf of the Company has full discretion to organise the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown as further disclosed in the Prospectus.

(b) The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments as provided for under article 3 of the 2004 Law (each such compartment, a "Compartment"). The Shares to be issued in a Compartment may, as the General Partner will determine, be of one or more different classes, the features, terms and conditions of which will be established by the General Partner and provisions set out in these Articles regarding Compartments shall apply mutatis mutandis to the Class therein.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment will be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Compartment and the assets of a specific Compartment are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment.

The General Partner may create each Compartment for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of Shares of any Class within a Compartment will be invested in risk capital pursuant to Article 4 hereof.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment will, if not expressed in US Dollar, be converted into US Dollar and the capital will be the total of the net assets of all the Compartments.

The general meeting of holders of Shares of a Compartment or Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the Shares of such Compartment or Class.

(c) The Company was converted into a société en commandite actions qualifying as an investment company in risk capital under 2004 Law, with a fully subscribed capital of three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and eighteen (315, 740, 718) US Dollars, consisting of one (1) General Partner Share with no nominal value and three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and seventeen (315, 740, 717) Ordinary Shares with no nominal value.

Art. 8. Shares.

(a) Shares in the Company are exclusively restricted to eligible investors who qualify as "Eligible Investors" within the meaning of article 2 of the 2004 Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who confirmed in writing that it/he/she adheres to the status of well-informed investor and who either (i) invests or commits to invest in US Dollars a minimum equivalent to one hundred and twenty-five thousand Euros (€ 125,000) in the Company, or (ii) has obtained an assessment made by a credit institution, within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC or any other replacing Directive certifying its/his/her expertise, its/his/her experience and its/his/her knowledge in adequately appraising an investment in risk capital (a "Well-informed Investor") within the meaning of the 2004 Law.

(b) Shares shall be issued in registered form only.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders (as defined below) evidences its right of ownership of such shares. Share certificates in registered form may be issued upon request of the shareholders and shall be signed by the general partner. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. If share certificates are issued and a shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders"), which shall be kept by the Registrar and Transfer Agent. The Register of Shareholders shall contain the name of each Shareholder, its/his/her residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares it/he/she owns, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register of Shareholders as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its/his/her request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(d) Fractional Shares may be issued up to two places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

(e) Each Share grants the right to one vote at the general meeting of Shareholders and at separate Compartment or Class meetings of the holders of Shares of each of the Compartments or Classes.

(f) The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) Each Shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement (the "Subscription Agreement") wherein it irrevocably commits to make all payments for the entire amount of its commitment.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. Transferability

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or deemed disposition, encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a Shareholder of all or any part of any Shares; and any sale or transfer of any financial instrument, contract or right, such as right of usufruct or option right, the value of which is determined in whole or in part by reference to all or any part of any Share (a "Transfer") may only take place with the prior written approval of the General Partner and in accordance with applicable law and these Articles.

(b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this Article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the Shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register of Shareholders and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other Shareholders.

The Company will restrict or object to the ownership of Shares in the Company by any person not meeting the conditions of Eligible Investor as defined in Article 8 above.

For this purpose the Company will:

- (i) refuse to register the transfer of Shares where it appears that this transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person not meeting the conditions of Eligible Investor;
- (ii) proceed with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of Eligible Investor.

9.2. Transfer of the General Partner Share

The General Partner Share held by the General Partner is not transferable to any person without the prior approval of the Luxembourg supervisory authority and the consent given at a general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles as provided under Article 25 below.

9.3. Transfer of Ordinary Shares

9.3.1. Notice of the Transfer

a) Any Shareholder planning to transfer Ordinary Shares (a "Planned Transfer") to another Shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice").

b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this article:

- (i) the number of Ordinary Shares the Transfer of which is planned (the "Transferred Shares"),
- (ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,
- (iii) the company's name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.

9.3.2. Unrestricted Transfers

The following Transfers of Ordinary Shares by a Shareholder shall be unrestricted; unless otherwise stated below and provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest fifteen (15) calendar days prior to the date planned for the Transfer:

- a) in the event the relevant Shareholder is not an investment fund, a Transfer by the Shareholder:
 - (i) to an Affiliate of this Shareholder, "Affiliate" being defined as any body corporate or other entity which in relation to the person concerned is a holding company or a subsidiary of that holding company or a subsidiary. An entity is a holding company of another entity if it holds the majority of the voting rights and is a subsidiary of another company if that other company holds a majority of the voting rights in its shares; or
 - (ii) to an investment fund managed by this Shareholder or by an Affiliate.
- b) in the event that the relevant Shareholder is an investment fund, a Transfer by the Shareholder:
 - (i) to its management company, or
 - (ii) to any investment vehicle which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company (the entities referred to in (b)(i) and (b)(ii) are defined as "Affiliated Entities").

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which the General Partner reasonably believes would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or their Associates.

If there are at least two (2) successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, each Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

9.3.3. Approval

a) Prior written approval of the Ordinary Share Transfer - In order to maintain the unity of the Company's Shareholders, it is agreed that Ordinary Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a Shareholder, without the prior written approval of the General Partner.

b) Exceptions - The Ordinary Shares may be the subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner in the event of an unrestricted transfer referred to in Article 9.3.2.

c) Decision of the General Partner - The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) calendar days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.

d) Completion of an approved Transfer - In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within sixty (60) calendar days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Ordinary Share Transfer, comply with the provisions of these Articles.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the Shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

9.3.4. Compensation

The Company and/or the General Partner shall be reimbursed by the transferor for all costs incurred with respect to a Transfer. The General Partner may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual consent, if the transferor requires its assistance in seeking a transferee for its Shares.

9.3.5. Miscellaneous

In the event that a Transfer is effected before all drawdowns (if applicable) have been called, the obligations in respect of the undrawn commitment under the Subscription Agreement entered into by the transferor shall be transferred by the transferor together with the said shares. Therefore, after the procedures above have been completed, the transferee shall become the owner of the Shares it wishes to acquire only if the transferee has executed a transfer agreement under which terms the transferee shall irrevocably undertake to assume all outstanding obligations of the transferor under the Subscription Agreement entered into by the transferor.

Art. 10. Issue of Shares. Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and subject to receipt of the purchase price. The prospective Shareholder will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and obtain delivery of definitive share certificates in registered form or confirmation of his shareholding. Each prospective Shareholder may also be asked for a given Compartment to commit to subscribe for Ordinary Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus.

Payments for subscriptions to Ordinary Shares shall be made in whole or in part on the dates described in the Prospectus. The form of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and the Subscription Agreement signed by the Shareholder.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from a réviseur d'entreprises agréé and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 11. Redemption or Acquisition of Shares. Unless otherwise specified for a given Compartment, unilateral redemption requests by Shareholders shall not be accepted by the Company.

Nonetheless, the General Partner may proceed with a transfer or a compulsory redemption or acquisition of the Shares (excluding the General Partner Share) if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of Article 8 of these Articles.

The Company may also redeem or acquire Shares in the event of default of payment by a Shareholder within the conditions set forth in the Prospectus of the Company and the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law").

The Company may redeem or acquire Shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled or held by the Company in a treasury account, as may be resolved from time to time by the General Partner.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie (in kind) by allocating to the Shareholder assets from the portfolio of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudice to the interests of the other Shareholders of

the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the approved statutory auditor of the Company. The specific costs for such redemptions in specie (in kind), in particular the costs of the special audit report, shall be borne by the Shareholder or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in specie (in kind) is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

If at any time an investor or shareholder, who has agreed to commit to subscribe for Ordinary Shares pursuant to Article 10 hereof, fails to honour its commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner (a "Defaulting Investor" and/or (as the case may be), "Defaulting Shareholder") and referred to in the Prospectus, the General Partner has in the right, at its discretion, to apply default provisions, including the exclusion of the Defaulting Investor/Shareholder, to such Defaulting Investor/Shareholder, as the General Partner shall determine in its reasonable discretion and in accordance with Luxembourg law and as detailed in the Prospectus.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value. The net asset value of the Shares within each Compartment (the "Net Asset Value") will be established by the Administrative and Registrar and Transfer Agent, under the responsibility of the General Partner, every year. The General Partner may request the Administrative and Registrar and Transfer Agent to determine the Net Asset Value more frequently, e.g. for the purposes of redeeming shares.

The Net Asset Value per Share of each Class for each Compartment is determined by dividing the value of the total assets of the Compartment properly allocated to such Class less the liabilities of the Compartment properly allocated to such Class by the total number of Shares of such Class outstanding on any Valuation Day as further described in the relevant compartment particular in the Prospectus.

In calculating the Net Asset Value, income and expenditures are treated as accruing from day-to-day.

The Investments will be valued on the basis of their fair value. Such fair value will be determined by using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), the British Venture Capital Association (BVCA), the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV) published by the International Private Equity and Venture Capital Valuation Board in September 2009 or as amended at any more recent date and in compliance with accounting regulations applicable on the Valuation Day. In the event of discrepancy between the recommendations of the AFIC, the BVCA and the IPEV, the recommendations of the IPEV will prevail.

Shares in unquoted instruments shall be valued on the basis of the General Partner's valuation models, including earnings multiples and discounted cash flow models. In order to determine the most appropriate valuation model, the General partner will take into account the following criterias:

- the original acquisition cost and the recent developments carried out since the acquisition of the relevant Investment;
- the recent transactions operated in similar investments;
- transactions completed by third parties in comparable instruments; and
- reliable indicative offers from potential buyers.

Shares in Portfolio Funds (as defined in the Prospectus) shall be valued at their last available price or latest official net asset value, as reported or provided by such Portfolio Funds or their administrator. In the event such information is not available at the reporting date, then the valuation will be based on the latest net asset value available at such date depending on the Portfolio Fund GAAP, adjustments can be made to the Portfolio Fund GAAP net asset value based on guidelines of the European Association for Investors in Non-listed Real Estate Vehicles ("INREV guidelines").

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares in Portfolio Funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

The value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange or on any active regulated market shall be based on the latest available price published or, if appropriate, on the bid price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.

The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

Liquid assets and money market instruments may be valued at fair value plus any accrued interest.

The assets and liabilities of the Company shall be allocated in such manner as to ensure that the proceeds received upon the issue of Shares of a specific Compartment shall be attributed to that Compartment. All of the assets and liabilities of a specific Compartment as well as the income and expenses which are related thereto shall be attributed to that Compartment. Assets or liabilities which cannot be attributed to any particular Compartment shall be allocated to all the Compartments pro rata to their respective Net Asset Values. The proportion of the total net assets attributable to each Compartment shall be reduced as applicable by the amount of any distribution to Shareholders and by any expenses paid.

Art. 13. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of one or more Compartments in any of the following events:

(a) any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the Investments of the Company are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of Investments would be impracticable;

(c) a breakdown has occurred with respect to the means of communication normally employed in determining the price of any of the Investments or the current prices on any market or stock exchange; or

(d) the Company is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

No issue or, if applicable, redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. Notice of any suspension will be given to Shareholders who are concerned because of subscription or redemption reasons if, according to the General Partner, the suspension will exceed eight (8) calendar days.

Art. 14. General Partner. The Company shall be managed by "Quilvest Private Equity" in abridged form "QPE", a société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg (the "General Partner") in its capacity as general partner (associé commandité) of the Company.

Art. 15. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of Shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has and shall have full authority in its sole discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Shares other than the General Partner Share may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General partner may appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee, as described more fully in the Prospectus in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such Committee(s).

Art. 16. Actions by the General Partner.

(a) Except as may be expressly limited by the provisions of these Articles, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these Articles and of the Company;

(b) The General Partner, in its sole discretion, may ..., terminate or approve any modifications or amendments of any service or management agreement;

(c) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.

Art. 17. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 18. Indemnification. No Indemnified Person or Indemnified Individual (as defined in the Prospectus) will be liable to the Company or to any underlying Investment or to any Shareholder for any act or omission performed or omitted by such Indemnified Person in connection with the Company or for losses due to the negligence of employees, brokers, or other agents of the Company in the absence of the Indemnified Person's gross negligence, wilful misconduct or fraud.

The Company will indemnify each Indemnified Person and Indemnified Individual against claims, liabilities, costs and expenses, including legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by them by reason of their activities undertaken on behalf of the Company or the Shareholders, other than activities constituting gross negligence, wilful misconduct or fraud.

Art. 19. Conflicts of Interest. The guidelines in relation to the conflict of interest are fully described in the Prospectus.

Art. 20. Custodian. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

The duties of the Custodian cannot be terminated unless and until a successor Luxembourg bank shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 21. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders represents all Shareholders of the Company. It has the powers expressly reserved to it by law or these Articles provided that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The annual general meeting of Shareholders of the Company will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last business day of the month of May at 11:00 am of each year.

Any resolution of a general meeting of Shareholders affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the present Articles of Association must be approved by the General Partner.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Notices of all general meetings of Shareholders, setting forth the agenda and specifying the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto and referring to quorum and majority requirements, will be sent by registered mail to the Shareholders, at least eight (8) calendar days prior to the meeting, to their addresses in the Register of Shareholders and may be published if required under Luxembourg laws.

Art. 22. Accounting Year. The Company's accounting year shall begin on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year.

Art. 23. Annual Report. The Company shall publish an annual report in accordance with general accounting principles accepted in Luxembourg or any other accounting principles applicable pursuant to Luxembourg laws. The accounting data shall be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall be appointed by the general meeting of Shareholders and paid by the Company. The auditor shall fulfil all obligations as defined by the applicable legal provisions.

Art. 24. Distributions. The right to distributions and the right to capital reimbursement of each Class of Shares are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution can take place if, following this distribution, the capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by the 2004 Law.

Art. 25. Amendments to the Articles of Association. Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending these Articles must be passed by a quorum of fifty percent (50%) of the capital of the Company and a majority of two-thirds of the votes cast at the meeting and with the consent of the General Partner. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of a Class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders and of a separate meeting of the Shareholders of the relevant Class of Shares and with the consent of the General Partner.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law, by one or more liquidators named by the general meeting of Shareholders resolving to dissolve the Company, and upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.

Art. 27. General Provisions. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law.

Withdrawal of the status of société d'investissement en capital à risque (SICAR) of the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and the prior approval by the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société en commandite par actions are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person hereto, the present deed drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu,

Me Xavier Le Sourne, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Quilvest Europe, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 36.012 en vertu d'une procuration délivrée en date du 18 octobre 2012, laquelle après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui, étant l'associé unique ("Associé Unique") de Quilvest Private Equity, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Me Jean-Joseph Wagner le 12 décembre 2011, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 330 du 7 février 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.532 (la "Société")

Lequel comparant à requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels la résolution doit être prise sont les suivants:

Ordre du jour

A Modification de la forme juridique de la Société en transformant la Société d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque selon la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, par:

- constat de la situation financière de la Société et du rapport daté du 18 octobre 2012 sur les actifs nets de la Société du réviseur d'entreprises agréé, KPMG Luxembourg (le "Rapport") ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2220 Luxembourg;

- la création de deux (2) catégories d'actions, étant la catégorie de l'action de commandité et la catégorie des actions ordinaires, et reclassification d'une (1) action détenue par "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE" une société à responsabilité limitée, en une (1) action de commandité et de toutes les autres trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix sept (315.740.717) parts sociales existantes en trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix-sept (315.740.717) actions ordinaires dont trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent seize (315.740.716) actions ordinaires sont détenues par Quilvest Europe et une (1) action ordinaire par "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE" une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

B la fin du mandat de chacun des membres du conseil de la Société, en tant que S.à r.l, en fonction, et décharge à tous les membres du conseil pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la présente assemblée;

C la nomination de "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE" une société à responsabilité limitée en tant qu'associé commandité et gérant unique de la Société et du réviseur d'entreprises agréé;

D l'adoption et la refonte par la Société de nouveaux statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (en particulier, sans limitation, afin d'inclure les modifications en vertu des points ci-dessus et ci-dessous (forme, objet, dénomination et capital social émis et capital social autorisé de la Société)), substantiellement dans la forme annexée aux procurations, le mandataire étant expressément autorisé à faire et approuver toutes les modifications jugées appropriées; et la nouvelle clause de l'objet social aura la teneur suivante:

Art. 4. Objet. "L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi de 2004 et toutes autres circulaires de la CSSF applicables (y compris la circulaire CSSF 06/241) afin de faire bénéficier à ses investisseurs du produit de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers, cependant, il n'est donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de la Société ou de remboursement de capital.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre titre de créance.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 et toutes autres circulaires applicables."

E le changement de dénomination de la Société de "Quilvest Private Equity" en "Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR";

F La confirmation que, nonobstant la modification des statuts de la Société et "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE" une société à responsabilité limitée dorénavant en charge de la gestion de la Société suite à la conversion de la

Société en société en commandite par actions, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance avant cela resteront en vigueur et effectifs.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique à pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a noté que les différents points formant l'ordre du jour sont interdépendants et a par conséquent décidé de délibérer sur ces points dans une seule et unique résolution.

L'Associé Unique a décidé de modifier la forme juridique de la Société en transformant la Société d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque selon la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.

L'Associé Unique a décidé de constater la situation financière de la Société et le rapport daté du 18 Octobre 2012 sur la transformation de Quilvest Private Equity en Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR du réviseur d'entreprises agréé, KPMG Luxembourg (le "Rapport") dont la conclusion en langue anglaise est la suivante:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in the context of the transformation of the Company into an S. C.A. does not correspond at least to the number and value of the units to be converted."

Ce Rapport, paraphé par le bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

L'Associé Unique a décidé de créer (i) deux (2) catégories d'actions, étant la catégorie d'action de commandité et la catégorie d'actions ordinaires (actions de commanditaire) et (ii) de reclassifier une (1) action détenue par Quilvest Private Equity, en abrégé QPE, en une (1) action de commandité et toutes les autres trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix sept (315.740.717) parts sociales existantes en trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix sept (315.740.717) actions ordinaires dont trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent seize (315.740.716) actions ordinaires sont détenues par Quilvest Europe et une (1) action ordinaire par "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE" une société à responsabilité limitée.

L'actionariat de la Société sera composé comme suit:

Subscriber	General Partner Shares	Ordinary Shares	Total Subscribed Share Capital
1) "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE", société à responsabilité limitée	1	1	2 USD
2) Quilvest Europe	0	315,740,716	315,740,716 USD
Total	1	315,740,717	315,740,718 USD

L'Associé Unique a mis fin aux mandats de chacun des membres du conseil de la Société, en tant que S.à r.l., en fonction et, après confirmation de leur connaissance parfaite de la situation de la Société, a décidé d'accorder l'entière décharge à tous les membres du conseil pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la présente assemblée.

L'Associé Unique a décidé de nommer Quilvest Private Equity en tant que gérant commandité, et a constaté que Quilvest Private Equity agira en tant qu'associé commandité et gérant unique de la Société et KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'Associé Unique a décidé de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (en particulier, sans limitation, afin d'inclure les modifications en vertu des points ci-dessus et ci-dessous (forme, objet, dénomination et capital social émis et capital social autorisé de la Société)) tel qu'indiqué ci-dessous par laquelle la nouvelle clause de l'objet social aura la teneur telle qu'indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de "Quilvest Private Equity" en "Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR".

L'Associé Unique a confirmé que, nonobstant la modification des statuts de la Société et de Quilvest Private Equity dorénavant en charge de la gestion de la Société suite à la conversion de la Société en société en commandite par actions, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance avant cela resteront en vigueur et effectives.

Statuts modifiés et Refondus en vertu des résolutions qui précèdent:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la société ci-après émises (les "Actionnaires"), une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée (la "Loi de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé gérant commandité (tel que défini à l'Article 14 ci-dessous), des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au sein d'une même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Associé gérant commandité.

Dans la mesure où cela est permis par la loi, l'Associé gérant commandité peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où l'Associé gérant commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société pourra être dissoute par une résolution des Actionnaires prise selon le mode requis pour la modification de ces statuts (les "Statuts") mais uniquement avec l'accord de l'Associé gérant commandité. La Société ne sera pas dissoute dans le cas où l'Associé gérant commandité démissionne, est liquidé, est déclaré en faillite ou n'est plus en mesure de continuer ses affaires.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi de 2004 et toutes autres circulaires de la CSSF applicables (y compris la circulaire CSSF 06/241) afin de faire bénéficier ses investisseurs du produit de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers, cependant, il n'est donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de la Société ou de remboursement de capital.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que de tout autre titre de créance.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 et toutes autres circulaires applicables.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé gérant commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société, de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leur apport dans la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement. L'Associé gérant commandité déterminera les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le prospectus de la Société (le "Prospectus"), conformément à l'Article 4 de ces Statuts et aux lois et règlements applicables.

Art. 7. Capital Social.

(a) Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions"), sans valeur nominale comprenant au moins une Action détenue par l'Associé gérant commandité (l'"Action de l'Associé gérant commandité", toutes les autres Actions étant ci-après dénommées "Actions Ordinaires") et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 12 des Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de la date d'agrément de la Société en qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, représente l'équivalent d'un million d'euros (EUR 1.000.000) en dollars américains. L'Associé gérant commandité agissant au nom et pour le compte de la Société pourra, à son entière discrétion, déterminer des procédures relatives à la clôture des souscriptions, appels de fonds et paiements y afférents, telles que décrites plus amplement dans le Prospectus.

(b) L'Associé gérant commandité pourra à tout moment, tel qu'il le juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments tel que prévu à l'article 3 de la Loi de 2004 (chaque compartiment ci-après, un "Compartiment"). Les Actions à émettre dans un Compartiment pourront, tel que l'Associé gérant commandité le déterminera, être d'une ou de Classes différentes, les caractéristiques, termes et conditions desquelles seront établies par l'Associé gérant commandité et les dispositions énoncées dans ces Statuts concernant les Compartiments s'appliqueront mutatis mutandis à cette Classe.

La Société constitue une seule entité légale, mais les actifs de chaque Compartiment seront investis dans l'intérêt exclusif des Actionnaires du Compartiment correspondant et les actifs d'un Compartiment spécifique répondent uniquement du passif, engagements et obligations de ce Compartiment.

L'Associé gérant commandité pourra constituer chaque Compartiment pour une durée déterminée ou indéterminée.

Les sommes provenant de l'émission d'Actions d'une Classe au sein d'un Compartiment seront investies en capital à risque conformément à l'Article 4.

Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront s'ils ne sont pas exprimés en US Dollar, convertis en US Dollar et le capital correspondra à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

L'assemblée générale des détenteurs d'Actions d'un Compartiment ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, pourra fusionner ou scinder les Actions de ce Compartiment ou de cette Classe.

(c) La Société a été transformée en une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque selon la Loi de 2004 constituée avec un capital social entièrement souscrit de trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix huit (315.740.718) Dollars US, se composant d'une (1) Action de l'Associé gérant commandité sans valeur nominale et de trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix sept (315.740.717) Actions Ordinaires sans valeur nominale.

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs éligibles ayant la qualité d'"Investisseurs Eligibles" au sens de l'article 2 de la Loi de 2004, à savoir, tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou tout autre investisseur ayant confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et qui (i) investit ou s'engage à investir en dollars américains, un minimum équivalent à cent vingt cinq mille euros (€ 125,000) dans la Société, ou (ii) a obtenu une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, au sens de la Directive 2006/48/CE, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou une société de gestion au sens de la Directive 2009/65/CE ou toute autre Directive remplaçante certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (un "Investisseur Averti") au sens de la Loi de 2004.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires (tel que défini ci-après), indiquant le nom de l'actionnaire. Les certificats d'actions nominatives peuvent être délivrés à la demande des actionnaires et seront signés par l'associé commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'actions sont émis et un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'actions lui soient délivrés pour ses actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions émises de la Société seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre des Actionnaires") qui sera tenu par l'Agent de Registre et de Transfert. Le Registre des Actionnaires contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre des Actionnaires pourra être considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'exécution de tout paiement.

(c) Si un Actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Les certificats sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'Actionnaire de supporter le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(d) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à deux décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

(e) Chaque Action confère le droit à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que, pour chaque Compartiment ou Classe, aux assemblées distinctes des porteurs d'Actions de chacun des Compartiments ou Classes.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) sont détenues conjointement, ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs Actions fait l'objet d'un litige, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

(g) Chaque Actionnaire aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription (le "Bulletin de Souscription") l'engageant de manière irrévocable à effectuer tous paiements à hauteur du montant de son engagement total.

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1 Transférabilité

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, autre disposition ou disposition présumée, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un Actionnaire de tout ou partie des Actions; et toute vente ou transfert d'instrument financier, contrat ou droit, tel qu'un droit d'usufruit ou un droit d'option dont la valeur est déterminée en tout ou partie par référence à toute ou

partie de l'Action (un "Transfert") ne peut avoir lieu qu'avec l'accord préalable de l'Associé gérant commandité et conformément à la loi et aux dispositions des présents Statuts.

(b) Tout Transfert d'Actions effectué en violation des dispositions du présent Article 9 sera nul et non avenue et inopposable à la Société ainsi qu'aux Actionnaires. Les Transferts qui seront nuls et non avenues et inopposables ne seront pas enregistrés dans le Registre des Actionnaires et, jusqu'à régularisation, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions en question, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres Actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions conférant la qualité d'Investisseur Eligible tel que défini à l'Article 8 ci-dessus.

A cet effet la Société pourra:

(i) refuser l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que ce transfert aurait pu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Eligible;

(ii) procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions d'Investisseur Eligible.

9.2 Transfert de l'Action de l'Associé gérant commandité

L'Action de l'Associé gérant commandité détenue par l'Associé gérant commandité ne peut faire l'objet d'un transfert qu'avec l'accord préalable de l'autorité de surveillance luxembourgeoise et le consentement de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 25 ci-dessous.

9.3 Transfert d'Actions Ordinaires

9.3.1 Notification de Transfert

(a) Tout Actionnaire envisageant le transfert d'Actions Ordinaires (un "Projet de Cession") à un autre Actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession à l'Associé gérant commandité par lettre recommandée avec accusé de réception (la "Notification de Transfert").

(b) La Notification de Transfert doit comporter les informations suivantes pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent article:

(i) le nombre d'Actions Ordinaires dont le Transfert est envisagé (les "Actions Transférées"),

(ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Transférées,

(iii) la dénomination sociale, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

9.3.2 Transferts libres

Les transferts suivants d'Actions Ordinaires par un Actionnaire seront libres, sauf disposition contraire ci-dessous et à condition que le cédant adresse une Notification de Transfert à l'Associé gérant commandité au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date prévue pour le Transfert:

a) dans la mesure où l'Actionnaire concerné n'est pas un fonds d'investissement, un Transfert par l'Actionnaire:

(i) à un Affilié de cet Actionnaire, "Affilié" étant défini comme toute société ou autre entité qui, ensemble avec la personne concernée, est une société holding ou une filiale de cette société holding ou une filiale. Une entité est une société holding d'une autre entité si elle détient la majorité des droits de vote et est une filiale d'une autre société si cette autre société détient la majorité des droits de vote en actions; ou

(ii) à un fonds d'investissement géré par cet Actionnaire ou par un Affilié.

(b) dans le cas où l'Actionnaire concerné est un fonds d'investissement, un Transfert par l'Actionnaire

(i) à sa société de gestion, ou

(ii) à tout véhicule d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par un Affilié de sa société de gestion (les entités référencées sous (b) (i) et (b) (ii) étant définies comme "Entités Affiliées").

L'Associé gérant commandité aura cependant le droit d'interdire tout Transfert qui, selon l'Associé gérant commandité, aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, l'Associé gérant commandité ou leurs Associés.

S'il y a au moins deux (2) Transferts successifs des mêmes Actions à des Affiliés ou Entités Affiliées, tout Transfert après le premier Transfert ne sera libre que si le cessionnaire proposé est un Affilié ou une Entité Affiliées du cédant dans le premier Transfert.

Dans les Transferts à un Affilié ou une Entité Affiliées, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être un Affilié ou une Entité Affiliées du cédant, alors le cessionnaire devra, si l'Associé gérant commandité le lui demande, rétrocéder au cédant, dans les meilleurs délais, toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

9.3.3 Agrément

(a) Accord écrit préalable au Transfert des Actions Ordinaires - Afin de maintenir la cohésion des Actionnaires de la Société, il est convenu que les Actions Ordinaires ne peuvent faire l'objet d'un Transfert par leurs titulaires à toute personne, Actionnaire ou non, sans l'accord écrit préalable de l'Associé gérant commandité.

(b) Exceptions - Les Actions Ordinaires peuvent faire l'objet d'un Transfert, sans devoir recueillir l'accord écrit préalable de l'Associé gérant commandité dans le cas d'une cession libre visée à l'Article 9.3.2.

(c) Décision de l'Associé gérant commandité - La décision de l'Associé gérant commandité de donner ou non son accord est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours calendaires suivant la date de la Notification de Transfert équivaudra à un refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

(d) Réalisation d'un Transfert agréé - Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder au Transfert agréé, en respectant strictement les termes et le délai précisés dans l'agrément, ou si aucun délai n'a été précisé, dans les soixante (60) jours calendaires suivant la date de la notification de l'agrément. Dans le cas où le cédant ne réalise pas le Transfert dans ce délai, il devra à nouveau, préalablement à tout Transfert d'Actions Ordinaires, se conformer aux dispositions des présents Statuts.

S'il advient que le cédant ne peut réaliser, dans ce délai, le Transfert projeté et agréé dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni aucun des Actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni l'Associé gérant commandité de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

9.3.4 Réparation

La Société et/ou l'Associé gérant commandité sera/seront remboursé(s) par le cédant de toutes les dépenses encourues afférentes à un Transfert. L'Associé gérant commandité pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si le cédant requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

9.3.5 Divers

Dans l'hypothèse où un Transfert est effectué avant que tous les appels de fonds (le cas échéant) n'aient été faits, les engagements du cessionnaire de répondre à tout appel de fonds conformément au Bulletin de Souscription signé par le cédant seront transférés simultanément par le cédant avec les actions concernées. Ainsi, dès lors que lesdites procédures auront été réalisées, le cessionnaire ne deviendra propriétaire des Actions qu'il souhaite acquérir seulement si le cessionnaire a signé un contrat de transfert aux termes duquel il s'engage irrévocablement à reprendre toutes les obligations impayées du cédant conformément au Bulletin de Souscription signé par le cédant.

Art. 10. Emission des Actions. Les Actions pourront uniquement être émises après acceptation de la souscription et sous réserve de la réception du prix d'acquisition. L'Actionnaire potentiel recevra sans délai, après acceptation de la souscription et réception du prix d'acquisition, le titre des actions acquises par lui et obtiendra délivrance des certificats d'actions définitifs en forme nominative ou confirmation de son actionnariat. Il sera demandé à chaque Actionnaire potentiel pour un Compartiment déterminé de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires à la /aux date(s) ou période(s) déterminée(s) par l'Associé gérant commandité, telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Les paiements des souscriptions des Actions Ordinaires seront effectués en tout ou en partie aux dates indiquées dans le Prospectus. Les modes de paiement en relation avec ces souscriptions seront déterminés par l'Associé gérant commandité conformément aux dispositions du Prospectus et du Bulletin de Souscription signé par l'Actionnaire.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs, en conformité avec les conditions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement de la Société.

Art. 11. Rachat ou Acquisition d'Actions. A moins qu'il ne soit autrement précisé pour un Compartiment déterminé, les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne seront pas acceptées par la Société.

Les Actions (à l'exception de l'Action de l'Associé gérant commandité) pourront néanmoins être transférées ou rachetées ou acquises de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou s'avère ne pas être, un Investisseur Eligible au sens de l'Article 8 des présents Statuts.

La Société peut également procéder au rachat ou à l'acquisition d'Actions en cas de défaut de paiement par un Actionnaire dans les conditions énoncées dans le Prospectus de la Société et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après, la "Loi de 1915").

La Société peut également procéder au rachat ou à l'acquisition d'Actions lorsque l'Associé gérant commandité considère ce rachat comme étant dans l'intérêt de la Société.

Les actions du capital de la Société rachetées par la Société seront annulées ou détenues par la Société sur un compte de trésorerie, comme il peut en être décidé de temps à autre par l'Associé gérant commandité.

La Société aura le droit, si l'Associé gérant commandité le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'avoirs provenant de la masse du portefeuille de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé, devront être supportés par l'Actionnaire ou par un tiers, mais ne seront supportés par la Société à moins que

l'Associé gérant commandité estime que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou qu'un tel rachat vise à protéger les intérêts de la Société.

Si à tout moment un investisseur ou un actionnaire qui a accepté de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires conformément au présent Article 10, ne parvient pas à honorer son engagement à travers le paiement intégral du prix de souscription endéans la durée décidée par l'Associé gérant commandité (un "Investisseur Défaillant" et/ou (le cas échéant) un "Actionnaire Défaillant") et indiquée dans le Prospectus, l'Associé gérant commandité aura le droit d'appliquer discrétionnairement, des dispositions relatives à la défaillance, y compris l'exclusion de l'Investisseur/Actionnaire Défaillant, telles que l'Associé gérant commandité pourra raisonnablement et discrétionnairement déterminer en accord avec la loi luxembourgeoise et tel que décrit dans le Prospectus.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Compartiment (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera établie chaque année par l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert, sous la responsabilité de l'Associé gérant commandité. L'Associé gérant commandité pourra demander à l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire plus fréquemment, par exemple pour des raisons liées au rachat d'actions. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Compartiment est déterminée en divisant la valeur totale des actifs du Compartiment spécifiquement alloués à cette Classe moins les passifs de ce Compartiment spécifiquement alloués à cette Classe par le nombre total d'Actions de cette Classe encours à une Date d'Evaluation tel que décrit dans le Prospectus à l'annexe du Compartiment concerné.

Lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, les revenus et les dépenses seront traités comme s'accumulant au jour le jour.

Les Investissements seront évalués sur base de leur juste valeur. Cette juste valeur sera déterminée en utilisant les critères qui sont conformes aux principes et lignes directrices d'évaluation énoncés dans les Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital publiés par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la British Venture Capital Association (BVCA) et le International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV) publiées par le International Private Equity and Venture Capital Valuation Board en septembre 2009 ou modifiée à une date plus récente en accord avec les règlements comptables applicables à la Date d'Evaluation. En cas de divergences entre les recommandations de l'AFIC, la BVCA et l'IPEV, les recommandations de l'IPEV prévaudront.

Les Actions en instruments non cotés seront évaluées sur la base des modèles d'évaluation de l'Associé gérant commandité, y compris les multiples de capitalisation et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, l'Associé gérant commandité prendra en considération les critères suivants:

- le coût d'acquisition originel et les développements récents effectués depuis l'acquisition de l'Investissement concerné;
- les transactions récentes opérées dans des Investissements similaires;
- les transactions effectuées par des parties tierces dans des instruments comparables;
- des offres fiables provenant d'acheteurs potentiels.

Les Actions de Fonds de Portefeuille (tel que définis dans le Prospectus) seront évaluées à leur dernier prix ou leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, tel que communiqué ou fourni(e) par de tels Fonds de Portefeuille ou leur administrateur. Dans l'hypothèse où cette information ne serait pas disponible à la date de déclaration, l'évaluation sera basée sur la dernière valeur nette d'inventaire disponible à cette date en fonction des GAAP du Fonds de Portefeuille, des ajustements pourront être effectués à la valeur nette d'inventaire du Fonds de Portefeuille utilisant ces GAAP, basée sur les lignes directrices de la European Association for Investors in Non-listed Real Estate Vehicles (les "Lignes directrices de l'INREV").

Dans le cas où des événements se sont produits et qui pourraient résulter en un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions dans les Fonds de Portefeuille depuis le jour auquel la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de telles actions ou parts pourra être ajustée afin de refléter ce changement de valeur, selon l'avis raisonnable de l'Associé gérant commandité.

La valeur des titres cotés, échangés ou négociés sur une bourse ou un marché réglementé actif sera basée sur le dernier prix disponible, publié ou le cas échéant, sur le prix d'offre de la bourse qui est normalement le marché principal de tels titres, et tout titre échangé sur tout autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle applicable aux titres cotés.

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, billets à demande et comptes, dépenses prépayées, dividendes liquides déclarés et intérêts courus, et non encore reçus sera considérée comme étant le montant total de ces derniers sauf s'il est possible que ce montant soit payé ou reçu en entier, auquel cas cette valeur sera déterminée après avoir effectué une déduction que l'Associé gérant commandité aura considérée comme étant approprié en vue de refléter leur valeur réelle.

Les actifs liquides et instruments du marché monétaire pourront être évalués à leur juste valeur majorée des intérêts courus.

Les actifs et les passifs de la Société seront alloués de telle façon à assurer que les recettes obtenues suite à une émission d'Actions d'un Compartiment spécifique seront attribuées à tel Compartiment. Tous les actifs et passifs d'un Compartiment spécifique ainsi que les revenus et dépenses y liés seront attribués à ce Compartiment. Les actifs et passifs qui ne pourront pas être attribués à un Compartiment en particulier, seront alloués à tous les Compartiments au pro

rata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective. La proportion de tous les actifs nets attribuables à chaque Compartiment sera le cas échéant réduite par le montant de toute distribution aux Actionnaires et par toute dépense payée.

Art. 13. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. L'Associé gérant commandité peut temporairement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou de plusieurs Compartiments, lors de tout évènement suivant:

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des Investissements de la Société est cotée, est fermé pour une raison autre que les congés habituels, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible de disposer ou d'évaluer une partie substantielle des Investissements;

(c) lorsque les moyens de communication, qui sont habituellement employés pour déterminer le prix des Investissements ou les cours actuels de bourse ou sur un autre marché, sont hors service; ou

(d) la Société n'est pas en mesure de rapatrier des fonds ou se trouve dans une situation dans laquelle le transfert de fonds nécessaires pour la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne pourra pas, selon l'avis de l'Associé gérant commandité, s'effectuer aux taux de change habituels.

Aucune émission ou, le cas échéant, rachat d'Actions n'aura lieu lors de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu. Toute notification de suspension doit être communiquée aux Actionnaires qui sont concernés pour des raisons de souscription ou de rachat, si, selon l'avis de l'Associé gérant commandité, la suspension dépasse huit (8) jours calendaires.

Art. 14. Associé gérant commandité. La Société sera gérée par "Quilvest Private Equity", en abrégé "QPE" une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg (l'"Associé gérant commandité") agissant en sa qualité d'associé commandité de la Société.

Art. 15. Pouvoirs de l'Associé gérant associé. L'Associé gérant commandité est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des objectifs de la Société, en ce compris tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément de la compétence de l'assemblée générale des Actionnaires en vertu de la loi ou des présents Statuts relèvent de la compétence de l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité aura le pouvoir de déterminer la politique sociale et d'investissement ainsi que de gérer et d'administrer les affaires de la Société. Il aura tout pouvoir pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous contrats ou engagements qu'il jugerait nécessaires, opportun ou utiles ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société. Sauf indication expresse et contraire, l'Associé gérant commandité a et aura, tout pouvoir pour agir, à sa seule discrétion, au nom et pour le compte de la Société, afin d'accomplir l'objet de la Société.

L'Associé gérant commandité peut, de temps à autre, nommer des dirigeants ou représentants de la Société, lorsque les circonstances l'exigent au regard des opérations et de la gestion de la Société, à condition que les porteurs d'Actions autres que l'Action de l'Associé gérant commandité n'agissent pas au nom et pour le compte de la Société sans compromettre leur responsabilité limitée.

Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, les dirigeants et/ou représentants désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur auront été conférés par l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité pourra, tel que décrit plus amplement dans le Prospectus, nommer des comités spéciaux tels qu'un comité d'investissement et un comité de conseil, en vue d'effectuer certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ce(s) comité(s).

Art. 16. Actes effectués par l'Associé gérant commandité.

(a) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents Statuts, l'Associé gérant commandité est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet des présents Statuts et de la Société;

(b) L'Associé gérant commandité, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;

(c) La documentation, les analyses, les données, les informations reçues ou présentées par l'Associé gérant commandité concernant la gestion de la Société deviennent la propriété de l'Associé gérant commandité.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé gérant commandité ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé gérant commandité.

Art. 18. Indemnisation. Aucune Personne Indemnisée ou Individu Indemnisé (tels que définis dans le Prospectus) ne seront tenus responsables envers la Société, un Investissement sous-jacent ou un Actionnaire pour un acte ou omission effectué ou omis par telle Personne Indemnisée en relation avec la Société ou pour les pertes dues à la négligence des employés, courtiers ou autres mandataires de la Société, hormis les activités constituant des cas de faute grave, faute intentionnelle ou fraude.

La Société tiendra pour quitte et indemne toute Personne Indemnisée et tout Individu Indemnisé contre toutes réclamations, pertes, coûts, dépenses, y compris frais légaux, de jugement et montants payés en remboursement, encourus par elle/il en raison de leurs activités entreprises pour le compte de la Société ou les Actionnaires, autres que les activités constituant une faute grave, faute intentionnelle ou fraude.

Art. 19. Conflits d'intérêts. Les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont décrites de manière exhaustive dans le Prospectus.

Art. 20. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu de respecter les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

Il ne peut être mis fin aux fonctions du Dépositaire sans que et jusqu'à ce qu'un établissement bancaire luxembourgeois ait été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Art. 21. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par l'Associé gérant commandité.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société ou dans tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 11:00 heures de chaque année.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les intérêts de la Société à l'égard des tiers ou modifiant ces Statuts doit être approuvée par l'Associé gérant commandité.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates tels que spécifiés dans les avis d'assemblées respectifs.

Les avis de convocations à toutes les assemblées générales des Actionnaires, comprenant l'ordre du jour et indiquant l'heure et le lieu de cette assemblée ainsi que les conditions d'admission à cette dernière et énonçant les conditions de quorum et de majorité, seront envoyés par courrier recommandé aux Actionnaires, au moins huit (8) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée, aux adresses indiquées dans le Registre des Actionnaires et peuvent être publiés si cela est exigé par la législation luxembourgeoise.

Art. 22. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Rapport Annuel. La Société publiera un rapport annuel en conformité avec les principes comptables généralement admis aux Luxembourg ou tous principes comptables applicables conformément à la législation luxembourgeoise. Les données comptables seront auditées par un réviseur d'entreprises agréé qui sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société. Le réviseur remplira ses obligations telles que déterminées par les dispositions légales applicables.

Art. 24. Distributions. Le droit aux distributions et le droit au remboursement de capital relatif à chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé gérant commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution ne peut être effectuée, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la Loi de 2004.

Art. 25. Modification des Statuts. Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires qui a pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée par un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital de la Société et à la majorité de deux tiers des votes exprimés à l'assemblée et avec le consentement de l'Associé gérant commandité. Toute modification des présents Statuts emportant une modification des droits afférents à une Classe d'Actions doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires distincte de la Classe d'Actions concernée, et ce avec le consentement de l'Associé gérant commandité.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004 par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de la dissolution de la Société, et sur proposition de l'Associé gérant commandité. Une telle assemblée déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Les produits nets pourront être distribués en nature aux Actionnaires.

Art. 27. Dispositions générales. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004.

Le retrait du statut de société d'investissement en capital à risque (SICAR) de la Société nécessitera le consentement unanime des Actionnaires et l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa transformation en société en commandite par actions sont estimés à EUR 7.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: X. LE SOURNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2012140511/1030.

(120183947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Le Rock Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.279.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SANOFI, société anonyme de droit français, ayant son siège social rue La Boétie, 54 à 75008 Paris (France), représentée par Mme Françoise CARLLI, demeurant professionnellement à Paris (F-75008), 54, rue La Boétie, en vertu d'une procuration générale lui donnée sous seing privé en date du 28 septembre 2012.

Cette procuration restera, après avoir été signée et paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle forme par la présente et dont elle a établi les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de Le Rock Re.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. La société est créée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 10.000.000,00 (dix millions d'Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 1.000,00 (mille Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites sur un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant trois membres au moins. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans au plus. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président ou en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par e-mail, ou par télécopie à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, par e-mail, télécopie ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les administrateurs. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par le Dirigeant Agréé.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

Art. 11. La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. En outre le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Art. 13. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs ou directeurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15^e jour du mois de mai.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par écrit, par e-mail, télégramme ou télécopie à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins la veille de l'Assemblée.

Art. 17. Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration ou par le Dirigeant Agréé.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets constatés par les états financiers, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Souscription

Le capital social est souscrit comme suit:

SANOFI, sus désignée,	10.000 actions
Total:	10.000 actions

Toutes les actions ont été libérées entièrement, en espèces, de sorte que la somme de EUR 10.000.000,00 (dix millions d'Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 5.000,00 (cinq mille Euros).

Dispositions transitoires

La première Assemblée Générale se tiendra en 2014. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Mme Françoise CARLI, Membre du Conseil d'Administration; demeurant professionnellement à Paris (F-75008), 54 rue La Boétie, née le 2 octobre 1958 à Paris, France;

b) Mme Marie DEBANS, Membre du Conseil d'Administration; demeurant professionnellement à Paris (F-75008), 54 rue La Boétie, née le 4 mai 1967, à Saint-Pierre-lès-Nemours, France,

c) M. Laurent GILHODES, Membre du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à Paris (F-75008), 54 rue La Boétie, né le 10 mai 1968 à Paris, France,

2. Le nombre de réviseurs d'entreprises indépendants est fixé à un.

3. La société Ernst & Young (R.C.S. B 47771), ayant son siège social Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.

4. Est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94 et 97 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances la société Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. (RCS B 28889) ayant son siège social à 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2017.

6. Le mandat du réviseur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2015.

7. Le siège social est fixé à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand twelve, on the twelfth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX notary public, residing in Luxembourg,

there appeared:

SANOFI, French société anonyme, with registered office at rue La Boétie, 54 – 75008 Paris (France), represented by Mrs. Françoise CARLI, residing professionally in Paris (F-75008) 54, rue La Boétie,

by virtue of a general proxy given under private seal on September 28th, 2012.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation which they hereby form among themselves and of which they have agreed the Articles of Incorporation as follows:

Part 1. Name, Registered office, Object and Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers a corporation under the name of Le Rock Re.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg corporation. The decision of such a transfer of the registered office will be published to third parties by one of the executive bodies that are entitled to represent the corporation within the day-to-day management.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. These can be transferred or liquidated upon decision of the Board.

Art. 3. The object of the corporation is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance operations, the management of all reinsurance companies, the acquisition of direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

Art. 4. The corporation is established for an unlimited period.

Part 2. Share capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at EUR 10,000,000.00, (ten million Euros) represented by 10,000 (ten thousand) shares of EUR 1,000.00 (one thousand Euros) each.

Art. 6. The shares shall be in registered form and a Shareholders' Register kept at the registered office shall contain the precise designation of each shareholder, the indication of the quantity and the sequence number of his shares, the indications of the payments done and, if applicable, their transfer with the relevant date. Certificates stating these inscriptions will be delivered to the shareholders.

Part 3. Management

Art. 7. The corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may meet and elect an interim director: in this case the next shareholders' meeting will proceed to the final election. They shall at a maximum be elected for a period of six years and they shall be re-eligible.

The number of directors and the duration of their mandate are fixed by the General Meeting of the Shareholders.

Art. 8. The Board of Directors shall choose from its members a Chairman.

The Board of Directors shall meet, each time that the company business and/or any two directors will require so, upon convening notice. The meeting shall be chaired by the Chairman, or in the absence by the director designated by his colleagues.

The Board of Directors can only deliberate and act validly when a majority of its members is present or represented. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by e-mail, telefax, telegram or any other director as his proxy.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie vote, the vote of the Chairman of the meeting is prevailing.

The Board may approve or ratify any resolution in writing, by e-mail, telefax or telegram, unless any director refuses it. In this case the resolution needs to be submitted to a Board of Directors' meeting.

Art. 9. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two directors or by the Licensed Manager.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all act necessary or useful for accomplishing the corporation's object, unless an act is expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the General Meeting of the Shareholders. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the corporation and the representation of the corporation within such day-to-day management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders.

The responsibility of these persons, in relation to this management, is determined in accordance with the mandate.

Art. 11. The corporation is bound by the joint signature of any two directors. In addition the Board of Directors can decide that the corporation can also be bound by the duly authorised officers within the limits of the powers granted to them.

Part 4. Control

Art. 12. The annual accounts will be subject to an external audit to be performed annually by an independent auditor, to be chosen on a list agreed to by the Insurance Commissioner.

Art. 13. The Shareholders' Meeting can decide an indemnity or a fixed or variable remuneration, to be recorded as general expenses, to the directors or officers.

Part 5. Shareholders' Meeting

Art. 14. The Shareholders' Meeting shall be held at the Registered Office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of May.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders' Meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, circumstances of force major so require.

Art. 15. If all the shareholders are present or represented at the Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. The convening notices for the Shareholders' Meetings shall include the agenda of the meeting and shall be sent by registered mail to each Shareholder, at least eight days before the meeting.

A Shareholder may act at any Meeting of Shareholders by appointing in writing, by e-mail, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine the rules for proxies and require that proxies are deposited at a specified place at the latest the day before the meeting.

Art. 17. The Shareholders' Meeting shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, on his absence, by the person designated by the meeting.

Except in the case of amendment of the Articles of Association, the decisions shall be taken, irrespectively of the number of shares represented, by a simple majority.

Each share entitles the holder to one vote.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Board or by any two directors or by the Licensed Manager.

Part 6. Accounting year, Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 19. From the annual net profit shown in the financial statements of the corporation, five per cent shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the share capital of the corporation.

The shareholders' meeting shall decide on the allocation of the surplus of profits.

A distribution of an interim dividend is authorised. The relating laws applicable at the date of distribution have to be respected.

Part 7. Dissolution, Liquidation

Art. 20. The Corporation may be dissolved at any time by decision of the Shareholders' Meeting following the presence and majority provisions required by law for a change in the Articles of Association.

In the event of the dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities appointed by the Shareholders' Meeting which shall determine their powers and their compensation.

Part 8. General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg corporate law of August 10, 1915, of the Luxembourg law of December 6, 1991 relating to the insurance sector and to the laws modifying them.

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

1) SANOFI	10,000 shares
Total	10,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash with the result that as of now the company has at its disposal the sum of EUR 10,000,000.00 (ten millions Euros) as was certified to the notary executing this deed, who specifically states this.

Statement

The notary public executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

Valuation of cost

The amount, approximately at least, of costs, expenses, fees or charges in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of this formation, is approximately valued at EUR 5,000.00 (five thousand Euros).

Transitory Dispositions

The Annual Shareholders meeting will be held for the first time in 2014.

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the last day of December 2013.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have stated that it was regularly constituted.

They have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The following have been appointed as directors:

a) Mrs. Françoise CARLI, Member of the Board of Directors, residing professionally at Paris 54, rue La Boétie, born on October 10th, 1958, in Paris, France,

b) Mrs. Marie DEBANS, Member of the Board of Directors, residing professionally at Paris 54, rue La Boétie, born on May 4th, 1967, in Saint-Pierrelès-Nemours, France,

c) Mr. Laurent Gilhodes, Member of the Board of Directors, residing professionally at Paris 54, rue La Boétie, born on May 10th, 1968, in Paris, France.

2. The number of independent auditor is fixed at one.

3. Ernst & Young (R.C.S. B 47771), with registered office at Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), has been appointed as the independent auditor.

4. Has been appointed as the licensed manager, as required by the articles 94 and 97 of the law of December 6, 1991, Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., (RCS B 28889), with registered office at 534, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the independent auditor shall be at the issue of the statutory annual general meeting of shareholders to be held in 2018 which will have decided on the annual accounts of the year 2017.

6. The term of office of the directors shall be at the issue of the statutory annual general meeting of shareholders to be held in 2016 which will have decided on the annual accounts of the year 2015.

7. The registered office is set at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between English and French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: F. CARLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49218. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140209/319.

(120184959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

A.I.P. Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour A.I.P. EXPRESS, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012131763/12.

(120174063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

A.I.P. Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour A.I.P. EXPRESS, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012131764/12.

(120174064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

A.I.P. Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour A.I.P. EXPRESS, S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012131765/12.

(120174065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Amberson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.984.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 octobre 2012

1. M, Christophe-Emmanuel SACRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Amberson S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012131784/16.

(120173834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

A.I.P. Express Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour A.I.P. EXPRESS, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012131766/12.

(120174066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

A.I.P. Express Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

A.I.P. EXPRESS S.à r.l.

Référence de publication: 2012131767/11.

(120174067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 226.334.078,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131768/13.

(120173877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

NSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.580.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2012

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132121/18.

(120174091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

—
Les statuts coordonnés au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012131769/12.

(120173978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.373.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 04 octobre 2012, l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 04 octobre 2012, Martha Alexaki, née le 24/11/1960, à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- prend note de la démission d' Elisabeth Weiland, comme gérant de la société avec effet au 04 octobre 2012.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- ALEXAKI Martha

- RANTANEN Tero

- ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012131772/23.

(120173820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 04 octobre 2012, l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 04 octobre 2012, Martha Alexaki, née le 24/11/1960, à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- prend note de la démission d' Elisabeth Weiland, comme gérant de la société avec effet au 04 octobre 2012.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- ALEXAKI Martha

- BURGER Céline

- RANTANEN Tero

- ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012131773/24.

(120173847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.867.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 24 septembre 2012:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012, des Administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques RUIMY, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Franck RUIMY, Administrateur;
- Monsieur David GOAR, Administrateur;
- Monsieur Richard HILLIER, Administrateur;
- Monsieur Rodney HODGES, Administrateur;
- Monsieur Antoine LAM-CHOK, Administrateur;
- Monsieur Daniel BENDAVID, Administrateur.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de BDO Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jacques RUIMY, 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

Administrateurs:

- Monsieur Jacques RUIMY, 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

- Monsieur Franck RUIMY, 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur David GOAR, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Richard HILLIER, 34 rue de l'Athénée, 6th floor, PO Box 393, 1211 Geneve 12, Switzerland;
- Monsieur Rodney HODGES, 34 rue de l'Athénée, 6th floor, PO Box 393, 1211 Geneve 12, Switzerland;
- Monsieur Antoine LAM-CHOK, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
- Monsieur Daniel BENDAVID, 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni.

Réviseur d'Entreprises agréé:

BDO Audit, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131775/36.

(120173829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, le rapport de gestion, ainsi que la distribution du dividende, relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131776/12.

(120173830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131781/9.

(120174030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Alpha Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.426.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131782/13.

(120174050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Cityshopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 148.298.

Il résulte des décisions des associés prises en date du 14 juin 2012:

La démission de Madame Corinne Cahen de son mandat de gérante de la société CITYSHOPPING S.à r.l. avec effet au 14 juin 2012 a été acceptée.

Monsieur Guill Kaempf, né le 9 mai 1958 à Luxembourg, demeurant au 55, Bd Napoléon à L-2210 Luxembourg est nommé gérant avec effet immédiat.

La société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'une des trois personnes composant le conseil de gérance jusqu'à un montant de EUR 5,000,-et la signature conjointe de deux des trois (3) personnes composant le conseil de gérance au-delà du montant de EUR 5.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour Cityshopping S.à.r.l.

Par mandat

Laurent METZLER

Référence de publication: 2012131883/20.

(120173939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

"Mme Anja LAKOUDI", résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131786/13.

(120173878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.631.

"Mme Anja LAKOUDI", résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131787/13.

(120173879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.981.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 04 octobre 2012, l'associé unique de AREFF LP Holding S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 04 octobre 2012, Martha Alexaki, née le 24/11/1960, à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- prend note de la démission d' Elisabeth Weiland, comme gérant de la société avec effet au 04 octobre 2012.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- ALEXAKI Martha
- BURGER Céline
- RANTANEN Tero
- ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

Pour AREFF LP Holding S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012131789/23.

(120173846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Tracolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 132.617.

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRACOLUX S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.617, constituée originairement sous la dénomination de MoveRental sa suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2586 du 13 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 21 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 478 du 5 mars 2010,

et

- 12 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1452 du 4 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GODEFROID, demeurant à L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Muriel DARAS, salariée, demeurant à L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à l'assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège social vers L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adapter en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Saeul.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Marc GODEFROID, Muriel DARAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2012. Relation GRE/2012/3167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132262/57.

(120173958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Arminius KC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.385.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 5 octobre 2012 que:

- Arminius (Gibraltar) Ltd, avec siège social au 19, Suite 1 Burns House, Town Range, GBZ - Waterport a transféré cinq cents parts sociales (500) à TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS Luxembourg B152398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012131790/15.

(120173976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 158.093.

Les statuts coordonnés au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012131791/12.

(120173986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 105.902.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65083 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131795/10.

(120173973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.853.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE*Extrait*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la maison-mère Shannon Fortum Ireland Limited tenue en date du 2 octobre 2012 que:

La maison mère décide d'ouvrir une succursale au Luxembourg avec effet au 4 octobre 2012.

- L'adresse de la succursale se trouve au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- L'objet de la succursale est de détenir, de développer et gérer deux sociétés luxembourgeoises à responsabilité limitée (Société à responsabilité limitée) avec lesquelles une unité fiscale sera formée; de contracter des contrats de prêt avec des tiers et des sociétés du groupe, y compris la maison mère, dans le but de lever des fonds afin de poursuivre ses activités; et de gérer des prêts intra-groupe et de participer à d'autres activités en rapport avec le financement du groupe;

- la société Shannon Fortum Ireland Limited est immatriculée en Irlande au Registrar of Companies sous le numéro 518160;

- la succursale a pour dénomination Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch et la forme de la société est une private limited company;

- est nommé gérant de la succursale luxembourgeoise Monsieur Sami Nummela avec effet au 4 octobre 2012, né le 03.10.1971 à Turku (Finlande) avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et pouvoir lui est donné pour engager la succursale luxembourgeoise par sa signature conjointe avec un des administrateurs de la maison mère, soit:

* Monsieur Andrew Ryan, né le 22/09/1972 à Tipperary (Irlande) avec adresse à Greenhills, Crecora, Limerick, Ireland;
ou

* Monsieur Reijo Salo, né le 12/03/1961 à Somero (Finlande) avec adresse à Kirpitsänkatu 20, 24240 Salo, Finlande;
ou

* Monsieur Jan Seveborg, né le 13/09/1962 à Karlskoga (Suède) avec adresse à Odlingvägen 16a, 187 51, Taby, Suède.
Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132217/32.

(120173817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

Les statuts coordonnés au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012131806/12.

(120173996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Air Print S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.221.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012131808/10.

(120173900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Akwaba Inc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.351.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

- Les adresses professionnelles de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférées du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131809/15.

(120173951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.094.900,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 septembre 2012 que la société Dover Luxembourg International S.à r.l. dont le siège social est situé au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.769 a transféré, en date du 12 septembre 2012, 440.501 parts sociales de la Société à la société Dover Luxembourg Finance S.à r.l. dont le siège social est situé au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.430;

A la suite de la cession décrite ci-dessus, la société Dover Luxembourg Finance S.à r.l. détient 1.803.796 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131901/17.

(120174009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.485.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131810/13.

(120173876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Apock Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.800.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme APOCK PROPERTIES S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, RCS Luxembourg B-140800, avec effet au 8 octobre 2012 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Viviane Hengel / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012131813/14.

(120173745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

IVA Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 147.807.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 9 octobre 2012 que;

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.
- Michael W. MALAFRONTI, président, avec adresse professionnelle au 717, Fifth Avenue, New York, NY 10022.
- Stefanie HEMPSTEAD, administrateur, avec adresse professionnelle au 717, Fifth Avenue, New York, NY 10022.
- Shanda SCIBILIA, administrateur, avec adresse professionnelle au 717, Fifth Avenue, New York, NY 10022.

2. Le mandat de Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé,

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 octobre 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Armelle MOULIN / Jean Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2012132035/27.

(120173764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Arend Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.654.

—
Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion de la gérance du 10 octobre 2012

Le siège social de la société sera transféré du numéro 12 au numéro 14-16, rue de la Gare, L-7535 Mersch avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Mersch, le 10 octobre 2012.

N. AREND

Associé-gérant

Référence de publication: 2012131816/13.

(120173933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Auto Racing Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 73, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.674.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131824/9.

(120173906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 11 septembre 2012, a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013;

- d'accepter la démission de Monsieur M. António Manuel Palma Ramalho, Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF de son remplaçant (obtenue le 26 septembre 2012);

et

- de nommer Monsieur Mr. Rui Manuel Alexandre Lopes, résident professionnellement au Millennium BCP, Avenida José Malhoa, 27, 1099-010 LISBOA (Portugal), (approbation de la CSSF obtenue le 26 septembre 2012) en tant que nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

Constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012132150/25.

(120173897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Auto Racing Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 73, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.674.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131825/9.

(120173907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

AVCI Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 127.453.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131826/9.

(120173904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

AVCI Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 127.453.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131827/9.

(120173905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Abbott Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.400.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.921.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2012, l'associé unique de la Société, Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 144.635 a décidé de distribuer en nature 46.000 (quarante-six mille) parts sociales sans mention de valeur nominale à son associé unique, Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro 145.772, en conséquence de quoi la Société est détenue par:

- Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. à concurrence de 275.000 parts sociales; et
- Abbott International Luxembourg S.à r.l. à concurrence de 46.000 parts sociales.

Par la suite, en date du 12 septembre 2012, Abbott International Luxembourg S.à r.l. a apporté les 46.000 (quarante-six mille) parts sociales sans mention de valeur nominale qu'il détenait dans le capital de la Société à AbbVie Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 166.925. Il en résulte que la Société est désormais détenue par:

- Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. à concurrence de 275.000 parts sociales; et
- AbbVie Investments S.à r.l. à concurrence de 46.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012132296/27.

(120174032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.697.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 4 octobre 2012 que toutes les 9.000 parts sociales de la Société ont été transférées avec effet immédiat au 4 octobre 2012 à Campus-Gesellschaft für Mittelstandsfinanzierung mbH & Co.KG, une société constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social à Reiterweg 12, D-58636 Iserlohn, Allemagne et inscrite auprès du Registre de Commerce du Tribunal d'Instance (Handelsregister des Amtsgerichts) sous le numéro HRA 2110, de sorte que Campus-Gesellschaft für Mittelstandsfinanzierung mbH & Co.KG est dorénavant l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012132297/19.

(120173982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65062 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131829/10.

(120173886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Beat Technologies s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.086.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2012.

La gérance

Référence de publication: 2012131831/11.

(120173957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.850.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.573.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131832/13.

(120174044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.724.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2011:

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme administrateurs:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012131884/20.

(120173940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.828.580,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de catégorie B de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures
Les mandataires

Référence de publication: 2012131836/13.

(120174043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Bears & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 54.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012131843/10.

(120174061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Cassius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 avril 2012

1. Monsieur Koenraad VAN DER HAEGEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Cassius SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012131862/16.

(120173755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Belgravia European Properties Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131844/10.

(120173922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.504.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2011 remplace le bilan au 31 décembre 2011 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L120138802 en date du 7/08/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131845/10.

(120174095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Benelux Eco s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 144.813.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131846/9.

(120173908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Amaresch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.329.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée, Amaresch S.A R.L. lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2011:

Monsieur VIEIRA DA SILVA José Joao, associée à 100% à de la société AMARESCH S.à r.l. déclare céder et transporter par la présente à Monsieur LOPES RODRIGUES Manuel, ici présent et acceptant 49 parts (quarante-neuf parts) qu'il détient dans la société au prix de 6.076,00 € (six milles et soixante-seize euros)

Suite à la cession des parts ainsi intervenue, le capital de la société AMARESCH S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

Monsieur VIEIRA DA SILVA José Joao	51 parts
Monsieur LOPES RODRIGUES Manuel	49 parts
TOTAL CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2011,

1. Monsieur LOPES RODRIGUES Manuel, domicilié au 36, Rue Hans Adam, L-3321 Berchem, Luxembourg, a été nommé gérant administratif de la société précitée pour une durée indéterminée;

2. Monsieur VIEIRA DA SILVA José Joao, domicilié au 36, Rue Hans Adam, L-3321 Berchem, Luxembourg, a été nommé gérant technique de la société précitée pour une durée indéterminée.

Et lecture faite, les associés ont signés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012132300/25.

(120173988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 21, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132271/9.

(120174057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Translogistics S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132263/10.

(120173997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.